

Nom du produit : Exhilarate™ Herbicide

Exhilarate™ Herbicide est une combinaison des produits suivants:

Exhilarate™ A Herbicide, PCPA: 33803 Plus M Ester Herbicide, PCPA: 29622

Les fiches de données de sécurité sont jointes

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY #2450, 215 - 2ND STREET S.W. CALGARY AB, T2P 1M4 CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse e-mail : solutions@corteva.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24 : 1-888-226-8832 **Contact local en cas d'urgence** : 1-888-226-8832

[™] Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY

Nom du produit: EXHILARATE A Herbicide Date de création: 11/20/2020

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit.

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: EXHILARATE A Herbicide

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Herbicide prêt à l'emploi

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY #2450, 215 - 2ND STREET S.W. CALGARY AB, T2P 1M4 CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse e-mail : solutions@corteva.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015). Sensibilisation cutanée - Sous-catégorie 1B

Éléments d'étiquetage Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: ATTENTION!

Dangers

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Prévention

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Elimination

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Donnée non disponible

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique: Mélange Ce produit est un mélange.

| Composant | Numéro de registre CAS | Concentration |
|----------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Méthyle d'halauxifène | 943831-98-9 | 20.85% |
| Florasulam | 145701-23-1 | 20.0% |
| Kaolin | 1332-58-7 | >= 0.4 - <= 12.6 % |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | 0.3% |
| Silice cristalline, quartz | 14808-60-7 | 0.1% |
| Reste | Pas disponible | >= 46.15 - <= 58.35 % |

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de facon appropriée.

Date de création: 11/20/2020

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

Ingestion: Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avis aux médecins: Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Eau. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés: Donnée non disponible

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Fluorure d'hydrogène. Cyanure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Le transport pneumatique ou d'autres opérations de manutention mécanique peuvent générer des poussières combustibles. Afin de réduire les risques d'explosion de poussières, ne pas laisser ces dernières s'accumuler.

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination. Inonder avec de l'eau pour refroidir et prévenirune réinflammation. Pour les petits feux, on peut utiliser des extincteurs portatifs à poudre chimique ou au gaz carbonique. Le traitement de ce produit peut générer des poussières. L'application d'agents extincteurs sous forte pression peut entraîner un risque d'explosion des poussières. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Le produit déversé risque de provoquer des chutes. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contactez l'entreprise pour une assistance nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Tenir hors de portée des enfants. Ne pas avaler. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières ou les brouillards. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Laver soigneusement après manipulation. Utiliser avec une ventilation suffisante. Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Conditions de stockage sures: Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucunevaleur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

| Composant | Réglementation | Type de liste | Valeur/Notation |
|-------------------|----------------|----------------|----------------------|
| Kaolin | ACGIH | TWA Fraction | 2 mg/m3 |
| | | respirable | |
| | CA AB OEL | TWA Respirable | 2 mg/m3 |
| | CA BC OEL | TWA Respirable | 2 mg/m3 |
| | CA QC OEL | VEMP poussière | 5 mg/m3 |
| | | respirable | |
| Dioxyde de titane | ACGIH | TWA | 10 mg/m3, Dioxyde de |
| | | | titane |
| | Dow IHG | TWA | 2.4 mg/m3 |
| | CA AB OEL | TWA | 10 mg/m3 |
| | CA BC OEL | TWA | 10 mg/m3 |
| | CA QC OEL | VEMP poussière | 10 mg/m3 |
| | | totale | |
| | CA BC OEL | TWA Poussière | 10 mg/m3 |
| | | totale | |

| | CA BC OEL | TWA fraction de poussière respirable | 3 mg/m3 |
|----------------------------|-----------|--|----------------------|
| Silice cristalline, quartz | ACGIH | TWA Fraction respirable | 0.025 mg/m3 , Silice |
| | CA AB OEL | TWA Matières particulaires respirables | 0.025 mg/m3 |
| | CA ON OEL | LMPT Fraction respirable | 0.1 mg/m3 |
| | CA QC OEL | VEMP poussière respirable | 0.1 mg/m3 |
| | CA BC OEL | TWA Respirable | 0.025 mg/m3 , Silice |

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. **Protection de la peau**

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, en présence de poussières dans l'air, utiliser un respirateur à filtre de particules homologué.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Etat physiqueGranulésCouleurOcreOdeurLégère

Seuil olfactif Aucune donnée d'essais disponible

pH 5.62 Electrode de pH (suspension aqueuse 1%)

Point/intervalle de fusionNon déterminé(e)Point de congélationDonnée non disponible

Point d'ébullition (760 mmHg) Sans objet

Point d'éclair coupelle fermée Sans objet

Taux d'évaporation (acétate de

butyle = 1)

Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieureSans objetLimite d'explosivité, supérieureSans objetTension de vapeurSans objetDensité de vapeur relative (air =Sans objet

1)

Densité relative (eau = 1)

Hydrosolubilité

Coefficient de partage: n
Donnée non disponible

Donnée non disponible

octanol/eau

Donnee non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

Sans objet

Température de décomposition Aucune donnée d'essais disponible

Viscosité cinématique Non applicable

Propriétés explosives Non

Propriétés comburantes Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

Masse volumique apparente0.59 g/m3 Volume foisonnéPoids moléculaireDonnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée.

Matières incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux: Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

DL50, Rat, femelle, > 5,000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50, Rat, mâle et femelle, > 5,000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par inhalation

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux poussières n'est à prévoir. Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

Concentration maximale pouvant être atteinte..

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, > 2.27 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Essentiellement non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Des lésions cornéennes sont peu probables.

Sensibilisation

A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Reins.

Foie.

Cancérogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Florasulam. Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Halauxifène. N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire. Une évaluation des risques a été réalisée pour ce produit et a montré que dans des conditions normales de manipulation le composant mineur ne représente pas un danger.

Date de création: 11/20/2020

Tératogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Florasulam. N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le foetus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

Toxicité pour la reproduction

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Florasulam. Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Halauxifène. Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Mutagénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Cancérogénicité

Composant Liste Classification

Silice cristalline, quartz OSHA CARC Carcinogère spécifiquement réglementé

par OSHA

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en semi-statique, 48 h, > 100 mg/l

Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, 0.0478 mg/l

CE50r, Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis), Essai en statique, 14 jr, 0.00387 mg/l

NOEC, Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis), Essai en statique, 14 jr, 0.000305 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), > 2000mg/kg poids corporel.

DL50 par voie orale, Anas platyrhynchos (canard colvert), > 2000mg/kg poids corporel.

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 Heure, > 212.6µg/abeille

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 Heure, > 200µg/abeille

Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.

CL50, Eisenia andrei (Ver rouge du genre Eisenia andrei), 14 jr, > 1,000 mg/kg

Persistance et dégradabilité

Méthyle d'halauxifène

Biodégradabilité: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Halauxifène. La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Date de création: 11/20/2020

Intervalle de temps de 10 iours : Non applicable

Biodégradation: 7.7 % **Durée d'exposition:** 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 310 ou Equivalente

Florasulam

Biodégradabilité: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation: 2 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 0.85 mg/mg

Demande biologique en oxygène (DBO)

| Durée d'incubation | DOB |
|-----------------------|-------|
| 5 jr | 0.012 |
| | mg/mg |

Stabilité dans l'eau (demi-vie)

, > 30 jr

Photodégradation

Demi-vie atmosphérique: 1.82 h

Méthode: Estimation

Kaolin

Biodégradabilité: La biodégradation ne s'applique pas.

Dioxyde de titane

Biodégradabilité: La biodégradation ne s'applique pas.

Silice cristalline, quartz

Biodégradabilité: La biodégradation ne s'applique pas.

Reste

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

Potentiel de bioaccumulation

Méthyle d'halauxifène

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3

Date de création: 11/20/2020

et 5).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.76

Facteur de bioconcentration (FBC): 233 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 42 jr

Florasulam

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -1.22

Facteur de bioconcentration (FBC): 0.8 Poisson 28 jr Mesuré

Dioxyde de titane

Bioaccumulation: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Silice cristalline, quartz

Bioaccumulation: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Reste

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

Méthyle d'halauxifène

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Coefficient de partage (Koc): 5684

Florasulam

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): 4 - 54

Dioxyde de titane

Pas de données disponibles.

Silice cristalline, quartz

Aucune donnée trouvée.

Reste

Aucune donnée trouvée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Nom d'expédition des MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Florasulame, Méthyle

d'halauxifène)

Numéro ONU UN 3077

Classe 9
Groupe d'emballage III

Polluant marin Florasulame, Méthyle d'halauxifène

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Nations unies N.O.S.(Florasulame, Méthyle d'halauxifène)

Numéro ONU UN 3077

Classe 9
Groupe d'emballage III

Polluant marin Florasulame, Méthyle d'halauxifène

Transport en vrac selon

l'annexe I ou II de

MARPOL 73/78 et le code

IBC ou **IGC**

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Nom d'expédition des Environmentally hazardous substance, solid, Nations unies environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.(Florasulame, Méthyle d'halauxifène)

Numéro ONU UN 3077

Classe 9
Groupe d'emballage III

Information supplémentaire:

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÈGLEMENT SUR LE TDG 1.45.1 POUR LES TANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les régles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Code national de prévention des incendies du Canada

Sans objet

Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. El est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

Loi sur les produits antiparasitaires

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA): 33803

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA: Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

Ce produit est toxique pour: Organismes aquatiques plantes terrestres non ciblées

16. AUTRES INFORMATIONS

Système d'évaluation des dangers NFPA

| Santé | Inflammabilité | Instabilité |
|-------|----------------|-------------|
| 1 | 1 | 0 |

Révision

Numéro d'identification: 97076832 / Date de création: 11/20/2020 / Version: 7.0

Code DAS: GF-2687

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

| USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) |
|--|
| Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| Canada. LEP Colombie Britannique |
| Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur |
| la santé et la sécurité au travail. |
| Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: |
| Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| Dow IHG |
| Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT) |
| Moyenne pondérée dans le temps de 8 h |
| Valeur d'exposition moyenne pondérée |
| |

Texte complet pour autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de

réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %: ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS -Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international: IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié: NFPA - Association National pour la protection contre le feu: NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP -Programme de toxicologie national: NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande: OECD -Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité: TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan: TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente. CA



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY

Nom du produit: PLUS M Ester 600 Herbicide Date de création: 02/05/2021

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit.

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: PLUS M Ester 600 Herbicide

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Herbicide prêt à l'emploi

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY #2450, 215 - 2ND STREET S.W. CALGARY AB. T2P 1M4

CANADA

Information aux clients 800-667-3852

Adresse e-mail solutions@corteva.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24 1-888-226-8832 Contact local en cas d'urgence : 1-888-226-8832

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015). Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Oral(e)

Éléments d'étiquetage Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: ATTENTION!

Dangers

Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

Prévention

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche

Date de création: 02/05/2021

Elimination

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Les valeurs listées ci-dessous représentent le pourcentage des substances de toxicity inconnue.

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une forte toxicité inconnue en cas d'administration orale : 2.565 %

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une forte toxicité inconnue en cas de contact avec la peau : 2.565 %

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une forte toxicité inconnue en cas d'inhalation : 2.565 %

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 2.565 %

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Ce produit est un mélange. Composant | Numéro de registre CAS | Concentration |
|--|---------------------------|-------------------|
| MCPA 2-EHE: 2-Methyl-4- Chlorophenoxyacetic Acid 2- Ethylhexyl Ester | 29450-45-1 | 88.31% |
| Naphtalène | 91-20-3 | >= 0.1 - < 0.25 % |
| Reste | Pas disponible | > 10.0 % |

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.

Date de création: 02/05/2021

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

Ingestion: Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avis aux médecins: Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistantes. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible,

contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Date de création: 02/05/2021

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contactez l'entreprise pour une assistance nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Tenir hors de portée des enfants. Ne pas avaler. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Conditions de stockage sures: Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients hermétiquement fermés en cas de non utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucunevaleur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

| Composant | Réglementation | Type de liste | Valeur/Notation |
|------------|----------------|---------------|-----------------|
| Naphtalène | ACGIH | TWA | 10 ppm |
| | ACGIH | TWA | SKIN |
| | Dow IHG | TWA | 10 ppm |
| | Dow IHG | TWA | SKIN |
| | Dow IHG | STEL | 15 ppm |
| | Dow IHG | STEL | SKIN |
| | CA AB OEL | TWA | 52 mg/m3 10 ppm |

| CA AB OEL | TWA | | SKIN |
|-----------|------|----------|--------|
| CA AB OEL | STEL | 79 mg/m3 | 15 ppm |
| CA AB OEL | STEL | | SKIN |
| CA BC OEL | TWA | | 10 ppm |
| CA BC OEL | TWA | | SKIN |
| CA BC OEL | STEL | | SKIN |
| CA QC OEL | VEMP | 52 mg/m3 | 10 ppm |
| CA OC OFI | VECD | 79 mg/m3 | 15 ppm |

Date de création: 02/05/2021

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Protection de la peau

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Etat physique Liquide

Couleur Blanc à brunâtre

OdeurMoyennement PhénoliqueSeuil olfactifDonnée non disponible

pH 4.3

Point/intervalle de fusion Sans objet

Point de congélation Donnée non disponible

Point d'ébullition (760 mmHg) > 150 °C

Point d'éclair coupelle fermée > 100 °C Taux d'évaporation (acétate de Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

butyle = 1)

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure Sans objet Limite d'explosivité, supérieure Sans objet

Tension de vapeur Aucune donnée d'essais disponible Densité de vapeur relative (air = Aucune donnée d'essais disponible

1)

Densité relative (eau = 1) 1.06 (eau =1) Hydrosolubilité émulsionnable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-Sans objet

inflammabilité

Température de décomposition Aucune donnée d'essais disponible

Viscosité cinématique Donnée non disponible Propriétés explosives Donnée non disponible Propriétés comburantes Donnée non disponible Densité du liquide 1.06 g/cm3 à 25 °C Poids moléculaire Donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter: L'ingrédient actif se décompose à des températures élevées. La formation de gaz durant la décomposition peutprovoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. La montée en pression peut être rapide.

Matières incompatibles: Éviter tous contacts avec les oxydants. Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Bases.

Produits de décomposition dangereux: Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Chlorure d'hydrogène. Phénoliques. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

Date de création: 02/05/2021

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

DL50, Rat, 1,793 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

DL50, Lapin, > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Une exposition excessive prolongée au brouillard peut provoquer des effets nocifs. Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et des poumons.

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 4.5 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Des lésions cornéennes sont peu probables.

Sensibilisation

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune information pertinente n'a été trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Cancérogénicité

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA). N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Basé sur l'information pour le composant (s): Contient du naphtalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire.

Tératogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère.

Date de création: 02/05/2021

Toxicité pour la reproduction

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Mutagénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

| _ | , | , | | , |
|------|------|------|---------|---|
| (`an | céro | MAN | NIC ITC | ١ |
| Call | | yell | | , |

| ouriour ogornono | | |
|------------------|--------|--|
| Composant | Liste | Classification |
| Naphtalène | CIRC | Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme |
| | US NTP | Peut, raisonnablement par anticipation être considéré comme cancérigène pour l'homme. |
| | ACGIH | A3: Cancérigène confirmé pour l'animal sans que l'on sache si l'observation est pertinente pour l'homme. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaitront dans cette section.

Toxicité

MCPA 2-EHE: 2-Methyl-4-Chlorophenoxyacetic Acid 2-Ethylhexyl Ester

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 96 h, > 0.50 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 0.29 mg/l

Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, Skeletonema costatum (algue marine), 96 h, inhibition de la croissance (réduction de la densité cellulaire), 0.17 mg/l

CE50, Lemna minor (Petite lentille d'eau), 14 jr, 0.13 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm). Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg). DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 14 jr, > 2250mg/kg poids corporel. CL50 par voie alimentaire, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 5 jr, > 5620mg/kg par voie alimentaire.

Naphtalène

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

Date de création: 02/05/2021

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 0.11 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 1.6 - 24.1 mg/l

Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Skeletonema costatum (algue marine), Inhibition du taux de croissance, 72 h, 0.4 mg/l

Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Divers, dynamique, 40 jr, mortalité, 0.37 mg/l

Reste

Toxicité aiguë pour les poissons.

Aucune donnée trouvée.

Persistance et dégradabilité

MCPA 2-EHE: 2-Methyl-4-Chlorophenoxyacetic Acid 2-Ethylhexyl Ester

Biodégradabilité: Aucune information pertinente n'a été trouvée.

Stabilité dans l'eau (demi-vie)

Hydrolyse, demi -vie, 76 jr, pH 7, Température de demi-vie 25 °C, Mesuré Hydrolyse, demi -vie, 117 jr, pH 9, Température de demi-vie 25 °C, Mesuré

Naphtalène

Biodégradabilité: Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).

Demande théorique en oxygène: 3.00 mg/mg

Demande biologique en oxygène (DBO)

| Durée d'incubation | DOB |
|-----------------------|----------|
| 5 jr | 57.000 % |
| 10 jr | 71.000 % |
| 20 jr | 71.000 % |

Photodégradation

Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH
Demi-vie atmosphérique: 5.9 h

Méthode: Estimation

Reste

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

Potentiel de bioaccumulation

MCPA 2-EHE: 2-Methyl-4-Chlorophenoxyacetic Acid 2-Ethylhexyl Ester

Bioaccumulation: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000). Potentiel élevé de

Date de création: 02/05/2021

bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 6.17 Estimation

Facteur de bioconcentration (FBC): 11,250

Naphtalène

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 3.3 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 40 - 300 Poisson 28 jr Mesuré

Reste

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

MCPA 2-EHE: 2-Methyl-4-Chlorophenoxyacetic Acid 2-Ethylhexyl Ester

Coefficient de partage (Koc): 10500 Estimation

Naphtalène

Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

Coefficient de partage (Koc): 240 - 1300 Mesuré

Reste

Aucune donnée trouvée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Nom d'expédition des ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

Nations unies N.O.S.(MCPA 2-éthylhexyl ester)

Numéro ONU UN 3082

Classe 9
Groupe d'emballage III

Polluant marin MCPA 2-éthylhexyl ester

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

Nations unies N.O.S.(MCPA 2-éthylhexyl ester)

Numéro ONU UN 3082

Classe 9
Groupe d'emballage |||

Polluant marin MCPA 2-éthylhexyl ester

Transport en vrac selon Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

l'annexe I ou II de

MARPOL 73/78 et le code

IBC ou IGC

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Nom d'expédition des Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(MCPA 2-

Nations unies éthylhexyl ester) Numéro ONU UN 3082

Classe 9
Groupe d'emballage III

Information supplémentaire:

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÈGLEMENT SUR LE TDG 1.45.1 POUR LES TANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les régles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Code national de prévention des incendies du Canada

Sans objet

Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. El est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

Loi sur les produits antiparasitaires

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA): 29622

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA : Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

ADVERTISSEMENT POISON

Nocif ou fatal en cas d'ingestion Ce produit est toxique pour: Organismes aquatiques plantes terrestres non ciblées Modérément à extrêmement toxique pour les organismes aquatiques.

16. AUTRES INFORMATIONS

Système d'évaluation des dangers

NFPA

| Santé | Inflammabilité | Instabilité |
|-------|----------------|-------------|
| 1 | 1 | 0 |

Révision

Numéro d'identification: 341560 / Date de création: 02/05/2021 / Version: 4.1

Code DAS: GF-2477

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

| ACGIH | USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) |
|-----------|--|
| CA AB OEL | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| CA BC OEL | Canada. LEP Colombie Britannique |
| CA QC OEL | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: |
| | Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| Dow IHG | Dow IHG |
| SKIN | Absorbé par la peau. |
| STEL | Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes |
| TWA | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h |
| VECD | Valeur d'exposition de courte durée |
| VEMP | Valeur d'exposition moyenne pondérée |

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %: ERG - Guide d'intervention d'urgence: GHS - Système général harmonisé: GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 -Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC -Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la

prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente. CA